



Maine et Loire
13 000 habitants
Périphérie d'Angers
Bords de Loire
Inscrite au patrimoine
mondial de l'UNESCO

CV à déposer à :
Service Aide à Domicile – Le Trait d'Union
45 rue Abel Boutin
49 130 Les Ponts-de-cé

OU CV à adresser
par e-mail
candidatures.rh@ville-lespontsdece.fr

par courrier à :

CCAS des Ponts de Cé
Monsieur le Président
Service des Ressources Humaines
BP 60029
49135 LES PONTS DE CE Cedex

Renseignements :

CCAS
Service Aide à domicile
02 41 79 75 52

Le CCAS de la Ville des Ponts de Cé

Recrute pour son service Aide à domicile

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Contrat à durée déterminé

Missions :

Au sein de l'équipe d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie et sous l'autorité de la responsable du service, vous contribuez au maintien à domicile et au bien-être des personnes âgées, handicapées ou en difficulté temporaire, en les accompagnant dans leur vie quotidienne et en établissant une relation de confiance

Activités

Aider au lever, à l'habillage, à la prise des repas et à la toilette
Aider à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne
Réaliser, avec la personne, les courses de proximité, la préparation des repas
Accompagner les activités de loisirs et de vie sociale
Aider à la réalisation des démarches administratives

Afin de faciliter l'intégration dans le poste, une période de tutorat avec un professionnel de l'équipe est possible.

Profil :

Débutant accepté, si bonnes qualités relationnelles

Avoir une fibre sociale, aimer prendre soin des autres
Avoir le sens de l'initiative et de l'organisation de son travail
Connaître les problématiques liées au vieillissement serait un atout
Collaborer avec l'ensemble des intervenants du domicile ; Repérer les fragilités, rendre compte et alerter l'équipe administrative
Savoir se conformer aux règles de discrétion et de secret professionnel
Etre titulaire du DEAVS, DEAMP ou être en cours de formation sociale, paramédicale
Permis B et véhicule personnel
Poste soumis à l'obligation vaccinale

Postes à pourvoir rapidement

Temps de travail : temps partiel (minimum 24h)